

Guide de la mobilité Erasmus +

Prolongation de l'appel à candidatures : niveau doctoral

À lire très attentivement avant de déposer son dossier de candidature

HESAM Université s'engage à **soutenir l'ouverture internationale** des formations des doctorant·e·s et à favoriser la **professionnalisation** des parcours doctoraux.

HESAM Université met à disposition des **doctorant·e·s** des deux écoles doctorales **Sciences des Métiers de l'Ingénieur et Abbé Grégoire**, des **bourses de** mobilités financées par l'Union européenne qui offrent la possibilité de réaliser **des stages** d'une durée de **2 à 6 mois** et qui devront débuter entre le mois d'**octobre 2019 et avril 2020 compris** à destination des pays participants du programme Erasmus +.

L'appel à candidatures **est prolongé jusqu'au début du mois de mai 2020**.

Procédure de candidature

Les candidat·e·s devront prendre connaissance au préalable des conditions de participation présentes dans ce guide et envoyer leur dossier de candidature **au plus tard 2 mois avant le début de la période du stage en version scannée** à erasmus@hesam.eu et en **version papier**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Pole Europe et International, HESAM Université, 15 rue Soufflot 75005 PARIS.

Le jury se réunira chaque début de mois, sous réserve de réception d'une ou de plusieurs candidatures.

En cas de sélection, les doctorant·e·s s'engagent à compléter le kit de mobilité stages Erasmus + et à répondre aux engagements présents dans la Charte Erasmus +.

Le non-respect de ces conditions pourra entraîner un remboursement de la part de l'étudiant·e de la somme correspondante à la bourse de mobilité.

Les candidatures sont étudiées par une commission ad hoc composée de représentants d'HESAM Université et d'un représentant de chaque école doctorale.

Les candidat·e·s seront informé·e·s par courriel de l'issue de leur candidature.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, le Pôle Europe et International d'HESAM Université se tient à votre entière disposition à l'adresse suivante : erasmus@hesam.eu

Conditions d'éligibilité et règles d'attribution de la bourse

Niveau d'études

L·e·a doctorant·e doit impérativement être inscrit·e durant l'année universitaire 2019-2020 dans l'une des écoles doctorales, Sciences des Métiers de l'Ingénieur ED 432 ou Abbé Grégoire ED 546.

Structures d'accueil du stage

Le stage pourra se réaliser en **laboratoire de recherche** à condition que les activités conduisent à l'acquisition de compétences.

Le stage pourra également se dérouler dans une **entreprise** située dans l'un des pays participants au programme.

Les structures éligibles sont tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public ou privé, SAUF les institutions européennes, les organisations gérant des programmes européens et les représentations diplomatiques nationales du pays d'origine de l'étudiant·e dans le pays d'accueil.

Durée du stage

La durée du stage devra être comprise entre **2 mois minimum et 6 mois maximum**.

Un·e même étudiant·e peut effectuer des périodes de mobilité Erasmus (études et stages) d'une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : DUT/Licence, cycle 2 : Master, cycle 3 : Doctorat).

Le stage devra débuter entre **les mois d'octobre 2019 et le mois d'avril 2020 compris**. La période est à valider avec son directeur de thèse.

Pays de destination

Pays membres du programme Erasmus+ :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, ~~France~~, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Serbie, Turquie.

Montant de la bourse mensuelle

Un barème pour le montant des bourses attribuées est fixé par l'Agence Erasmus + France et est calculé selon le coût de la vie des pays de destination. Ces montants sont classifiés par groupe.

Groupes	Pays de destination	Montant de l'aide mensuelle à la mobilité de stages
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	500€/mois
Groupe 2	Autriche, Belgique, Allemagne, France, Italie, Grèce, Espagne, Chypre, Pays-Bas, Malte, Portugal	450€/mois
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, ancienne République Yougoslave de Macédoine, Turquie	400€/mois

Critères d'éligibilité et de sélection

- ✓ Critère académique (relevés de notes)
- ✓ Pertinence du projet professionnel (lettre de motivation, programme de stage)
- ✓ Cohérence avec le projet de recherche (lettre de motivation)
- ✓ Motivation (lettre de motivation)
- ✓ Niveau de langue requis par la structure d'accueil (test de langue ou attestation serait un plus)

Les doctorant-e-s n'ayant pas réalisé de mobilités durant leur parcours académique seront prioritaires.

Rétroplanning

Avant le départ en mobilité

Avant son départ en mobilité, l-e-a doctorant-e doit remplir le **Kit Erasmus +** stages et le transmettre au Pôle Europe et International d'HESAM Université **au minimum 2 semaines** avant le départ en mobilité. Le **contrat de mobilité** doit être signé par toutes les parties. L'étudiant-e devra également effectuer le test de langue en ligne obligatoire sur la plateforme OLS au début et à la fin de sa mobilité.

Pendant la période de mobilité

Un premier versement de 80% du montant total de la bourse sera effectué au début de la mobilité. Toute demande de modification concernant le stage doit être transmise au Pôle Europe et International et sera évaluée, avec accord possible des différentes parties par mail.

Après la période de mobilité

Le versement des 20% restant du montant total de la bourse sera effectué seulement après réception de l'attestation de stage délivré par l'organisme d'accueil comprenant les dates exactes de début et de fin de mobilité, de la réalisation du test de langue OLS et de la remise du rapport d'activité de l'UE qui sera notifié par mail aux doctorant-e.